

Cultures & Temporalités

Présentation de la collection

La collection vise à explorer les différentes modalités d'articulation du temps et des productions culturelles. Il s'agit d'envisager tant l'épaisseur temporelle des œuvres artistiques que leur transmission à travers le temps. On accueillera aussi les études qui mettent en valeur au sein des activités artistiques et des productions culturelles les interactions entre différentes temporalités : de l'esthétique, des techniques artistiques et médiatiques, des publics, des représentations sociales. En somme il s'agit d'étudier l'œuvre culturelle dans son rapport à la diversité des temporalités qui la traversent ou qu'elle traverse.

This collection aims to explore the different connections between time and cultural works. Both the representation of time in a work of art and the transmission of said work throughout time are to be considered. It also welcomes studies highlighting the interplay between different temporalities within artistic activities and cultural works, and thus relating to aesthetics, the media, audiences, artistic techniques and social representations. In other words, the aim is to study a cultural work in relation to the diverse temporalities it concerns itself with or through which it lived.

ISSN (édition imprimée) : 3073-1712

ISSN (édition numérique) : 3076-6087

La collection est disponible dans les formats imprimé et numérique. Les volumes de la collection sont diffusés en accès ouvert sous licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International - CC BY-NC 4.0 sur OpenEdition Books : <https://books.openedition.org/epure/3714>

Direction de la collection

Thomas Nicklas & Karin Ueltschi, université de Reims Champagne-Ardenne

Composition du comité scientifique

Régine Battiston, université de Haute-Alsace

Matjaž Birk, université de Maribor (Slovénie)

Guy Ducrey, université de Strasbourg

Jean-Louis Haquette, université de Reims Champagne-Ardenne

Martine Hénard, université de Lausanne

Hiram Kümper, université de Mannheim

Sabine Maffre, Bibliothèque nationale de France

Helga Meise, université de Reims Champagne-Ardenne

Romain Menini, université Gustave-Eiffel

Procédure d'évaluation des projets

Les projets d'édition sont évalués par les directeurs de collection, dont le travail s'appuie sur un comité scientifique et une liste d'experts extérieurs choisis dans les disciplines concernées. Les directeurs de collection déterminent la politique éditoriale de la collection ainsi que les critères d'acceptation des manuscrits. Si le projet correspond à la politique éditoriale et aux critères de la collection, **les**

directeurs sollicitent parmi le comité scientifique et/ou la liste d'experts un ou deux évaluateurs pour évaluer le manuscrit complet. L'évaluation donne lieu à un **rapport rédigé**. Si des modifications sont demandées, le manuscrit fait l'objet d'allers et retours entre l'auteur et les évaluateurs jusqu'à son acceptation par ces derniers. La version définitive, approuvée par les évaluateurs et les directeurs de collection, est envoyée aux Éditions et presses universitaires de Reims (ÉPURE).

Rôle des membres du comité scientifique

Les membres du comité scientifique apportent leur expertise pour éclairer les choix éditoriaux des directeurs de collection. Ils exercent un rôle de conseil éditorial et contribuent à constituer et à mettre à jour une liste d'experts, autrement dit des évaluateurs dont les directeurs de collection pourront solliciter l'expertise en fonction des projets d'édition. Les membres du comité scientifique peuvent être directement sollicités pour évaluer eux-mêmes tout ou partie d'un manuscrit. Ils peuvent aussi, en accord avec les directeurs de collection, solliciter des évaluateurs qui effectueront l'expertise.

Engagement des évaluateurs

Les évaluateurs sollicités soit par la direction de la collection soit par les membres du comité scientifique refuseront d'évaluer les manuscrits ou contributions s'ils ne s'estiment pas qualifiés pour assurer cette expertise. Les manuscrits traités par les évaluateurs sont réputés confidentiels. Les idées présentées dans les articles ne doivent pas être réexploitées au profit des évaluateurs. L'évaluation en double aveugle doit être menée avec toute l'objectivité nécessaire et s'appuyer sur une argumentation précise. Les évaluateurs signaleront aux directeurs de collection toute citation d'une œuvre tierce qui ne serait pas correctement référencée et toute similarité du manuscrit expertisé avec une œuvre existante.

Engagement des directeurs de collection

La décision de publier le manuscrit est prise par les directeurs de collection sur la base des rapports d'experts fournis par les évaluateurs. La validité scientifique, la qualité intellectuelle du manuscrit et sa pertinence par rapport à la ligne éditoriale de la collection sont les critères qui guident l'évaluation, indépendamment de l'individu. Les directeurs de collection et toute l'équipe impliquée dans le processus éditorial sont tenus à la plus stricte confidentialité. Le matériel non publié divulgué dans un manuscrit soumis ne doit pas être réutilisé par les membres de l'équipe éditoriale pour leur propre bénéfice.

Si l'un des directeurs de collection est impliqué dans le projet d'édition d'un volume de cette même collection, en tant qu'éditeur scientifique ou contributeur, la procédure d'évaluation est menée par la commission éditoriale des ÉPURE.

Caractéristiques des volumes de la collection

Si la collection accueille de préférence des ouvrages collectifs, elle n'exclut pas les monographies dans la mesure où les projets d'édition répondent à la ligne éditoriale.

Nombre de signes

Le manuscrit présente idéalement un nombre total de signes compris entre 500 000 et 650 000 signes avec espaces. On ne dépassera pas un total de 700 000 signes avec espaces.

Langues de publication

Les langues de publications sont les suivantes : allemand, anglais, espagnol, français et italien. Un résumé en français ou en anglais est exigé pour chaque contribution.

Illustrations, tableaux et figures

Ne seront reproduites que les illustrations présentant un intérêt scientifique avéré et pour lesquelles les **autorisations de reproduction auront été préalablement obtenues par l'auteur**. Les fichiers images (TIFF, JPEG), numérotés dans l'ordre d'apparition des illustrations, seront fournis séparément du texte. Ces fichiers présenteront une résolution équivalente ou supérieure à **600 dpi**. Sera également communiquée dans un fichier à part la liste des images indiquant, pour chaque illustration, le titre, la légende détaillée ainsi que la source de l'œuvre. L'auteur transférera aux ÉPURE les autorisations de reproduction obtenues auprès des ayants droit.

Pour répondre aux exigences en matière d'accessibilité aux livres numériques énoncées dans la directive (UE) 2019/882 du 17 avril 2019, entrée en vigueur le 28 juin 2025, **un texte alternatif**¹ doit être communiqué pour chacune des illustrations ainsi que pour les figures et tableaux.

Diffusion

Le tirage sera limité à 80 exemplaires imprimés, les volumes de la collection faisant l'objet d'une diffusion en accès ouvert immédiat selon les termes de la licence Creative Commons CC-BY-NC.

Engagement du directeur d'ouvrage

Le directeur d'ouvrage s'engage à respecter les clauses de la [charte de direction de collection et de direction d'ouvrage des ÉPURE](#)².

Une fois que le projet expertisé est accepté par les directeurs de la collection, le directeur d'ouvrage prend contact avec les ÉPURE (presses.universitaires@univ-reims.fr) au moins 18 mois avant la date effective de parution pour définir le calendrier de travail et les caractéristiques de l'ouvrage : nature du texte et particularités de composition du volume, présence d'un index, nombre total de signes, nombre d'illustrations couleur et/ou N&B, de graphiques, tableaux, présence de textes en caractères non latins, etc. **Ne seront reproduites que les illustrations présentant un intérêt scientifique avéré** et pour lesquelles les droits de reproduction auront été obtenus par l'auteur. Les légendes accompagnant les illustrations devront être complètes.

Aide à la publication et devis

Le directeur d'ouvrage aura soin d'effectuer toutes les démarches possibles pour apporter une aide à la publication. Les aides à publication figureront sur l'une des pièces liminaires. Un devis estimatif sera élaboré à partir des premières indications fournies par l'auteur, soit 12 mois avant la date effective de parution afin d'inscrire la dépense au budget et d'élaborer les conventions d'aide à la publication.

Calendrier de travail

Le calendrier de travail, les caractéristiques de l'ouvrage ainsi que les modalités de financement du projet sont définis de concert avec les ÉPURE **18 mois au moins** avant la date de parution effective. Une fois expertisés et acceptés, les projets d'édition sont réalisés au cours de l'année budgétaire sur laquelle les crédits ont été engagés. L'auteur (ou le coordonnateur) veillera à fournir le manuscrit définitif dans les délais fixés.

¹ Un texte alternatif est la retranscription textuelle d'un contenu non textuel afin de le rendre accessible aux personnes empêchées grâce aux technologies (matériels et systèmes de lecture dédiés aux publics en situation de handicap, ainsi qu'aux appareils de lecture grand public, tels que les synthèses vocales). Source : https://www.quae.com/asset_ref/08c91b39da9f4b0e440012459d6e6d4162aef550c13f1227/guide-preparation-textes-alt-auteurs_juill23.pdf

² https://www.univ-reims.fr/epure/media-files/47114/20230206_charte_epure_dir_collection.pdf

Contrat auteur

Un contrat de cession des droits est établi entre les EPURE et chacun des contributeurs du volume. Les contributions seront nécessairement rédigées par des auteurs affiliés à un établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou organisme national de recherche en France ou à l'étranger.

Instructions aux auteurs

Les auteurs pourront se reporter aux normes de rédaction de la collection « Héritages Critiques »³. Le directeur d'ouvrage transmet les consignes éditoriales aux auteurs et s'assure de leur application.

Envoi d'informations aux EPURE

18 mois avant la date effective de parution, seront communiqués aux EPURE le titre définitif, un court texte de présentation (1500 à 2000 signes) ainsi que la table des matières de l'ouvrage. Ces éléments permettront aux EPURE de signaler la parution à venir de l'ouvrage auprès du diffuseur.

Relecture des contributions par le coordonnateur du volume

Lorsqu'il s'agit d'un ouvrage collectif, **le coordonnateur du volume aura soin de relire en détail et d'apprécier la forme et le fond des textes qui lui seront soumis pour publication.**

Envoi des fichiers à la composition

Les fichiers définitifs, composés dans le respect des normes éditoriales de la collection (texte complet, préface, postface, bibliographie, index, liste des sigles, abréviations, table des illustrations et des figures) seront envoyés par unités (fichiers séparés pour chacune des pièces constituant l'ouvrage) dans les délais fixés. Les éventuelles illustrations, numérotées dans l'ordre d'apparition, sont envoyées **à part**. L'auteur (ou le coordonnateur) privilégiera un **envoi par le biais d'un système sécurisé d'échange de fichiers lourds**.

Épreuves

Les premières épreuves feront l'objet d'un envoi papier doublé de l'envoi d'une version électronique dans le cas d'une monographie. Le second jeu d'épreuves sera envoyé sous forme électronique. Dans le cas d'un ouvrage collectif, les épreuves seront uniquement envoyées sous forme électronique par le biais d'un système sécurisé d'échange de fichiers lourds. L'auteur (ou le coordonnateur) reportera les corrections soit sous forme d'annotations manuelles directement sur les épreuves imprimées (expédiées ensuite par voie postale) soit sous forme de commentaires insérés dans le fichier PDF. On n'établira pas de fichier à part (Word ou liste manuscrite) des corrections à apporter. **Les retours d'épreuves corrigées se feront par le biais d'un système sécurisé d'échange de fichiers lourds.**

BAT

Un dernier PDF de contrôle dit « fichier BAT » est envoyé à l'auteur (ou au coordonnateur) après intégration des dernières corrections, pour bon à tirer.

³ https://www.univ-reims.fr/epure/media-files/29960/hc_epure_instructions_aux_auteurs-1-.pdf